

DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2005

Séance du 15 novembre 2005

CG 05/4^{ème}/VI-02

POLE DE COMPETITIVITE AERONAUTIQUE ESPACE ET SYSTEMES EMBARQUES

Depuis maintenant plusieurs années, le Conseil Général de Tarn-et-Garonne et son Agence de Développement Economique soutiennent et accompagnent les entreprises de la filière aéronautique du Département.

Cette dynamique nous a déjà conduits à financer des formations « opérateur sur machine à commande numérique » avec l'U.I.M.M de Tarn-et-Garonne (Union des Industries et Métiers de la Métallurgie) et le Lycée Bourdelle.

En parallèle, l'A.D.E. 82 a aussi animé ce secteur d'activité à travers sa participation aux dispositifs d'aides prévus dans le cadre du plan régional ADER (audits, réunion de sensibilisation sur les grands enjeux du secteur,...).

L'ensemble de ces actions a permis de fédérer une filière de 34 entreprises qui représentent plus de 800 emplois directs et un chiffre d'affaires annuel de 100 millions d'Euros.

En Septembre 2004, l'Etat a lancé un appel national à projet en vue de constituer en Région des « pôles de compétitivité ». En Midi-Pyrénées, les acteurs économiques se sont mobilisés autour des deux secteurs de pointes de l'économie régionale : d'une part le secteur « Cancer-Bio-Santé » cristallisé autour du Canceropôle Toulousain, et d'autre part le secteur de « l'Aéronautique » pour lequel la région et les départements disposent de nombreuses compétences.

Compte tenu de son implication importante dans le secteur d'activité aéronautique, l'A.D.E. 82 a participé à la mise en place de ce pôle à travers le réseau régional Midi-Pyrénées Expansion. Elle a organisé la mobilisation locale des entrepreneurs, ce qui lui a permis de créer avec l'U.I.M.M. et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Tarn-et-Garonne une cellule d'information et de veille dédiée aux entreprises aéronautiques du département.

Au terme de l'appel à projet, l'Etat a officiellement « labellisé » le pôle de compétitivité mondial « Aéronautique, Espace et Systèmes Embarqués » sur les régions Midi-Pyrénées et Aquitaine parmi les 56 pôles de compétitivité nationaux.

Ce pôle est constitué autour de l'Association « Aérospace Vallée » qui réunit l'ensemble des acteurs du secteur aéronautique : Grands Groupes, P.M.E., Laboratoires de Recherche, Centre de Formation, Collectivités Locales et acteurs du Développement Economique.

Cette Association aura pour mission de définir les grandes orientations du secteur aéronautique régional en matière de Recherche et Développement.

Par la suite, les entreprises qui engagent des programmes de Recherche et Développement conformes à ces orientations pourront bénéficier d'un dispositif d'accompagnement de la part de l'Etat sous forme de subventions directes, d'allègements fiscaux et sociaux.

Afin d'inscrire durablement le secteur aéronautique Tarn-et-Garonnais dans cette dynamique inter-régionale, je vous propose d'adhérer en tant que membre fondateur à cette association.

Aussi, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et :

- approuver notre participation en tant que membre fondateur à l'Association « Aérospace Vallée »,
- prévoir l'inscription lors du votre du Budget Primitif 2006, d'une somme de **2 000 €** correspondant à notre adhésion à l'association « Aérospace Vallée », à l'article 6281, sous fonction 91 du Budget Départemental.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} REUNION DE 2005

Séance du 15 novembre 2005

CG 05/4^{ème}/VI-02

**POLE DE COMPETITIVITE AERONAUTIQUE ESPACE ET
SYSTEMES EMBARQUES**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve la participation du Conseil Général en tant que membre fondateur à l'Association « Aérospace Vallée » qui aura pour mission de définir les grandes orientations du secteur aéronautique régional en matière de recherche et développement ; cette association réunit l'ensemble des acteurs du secteur aéronautique : Grands Groupes, P.M.E., Laboratoires de Recherche, Centre de Formation, Collectivités Locales et acteurs du Développement Economique ;
- Précise qu'une somme de **2 000 €** correspondant à l'adhésion à l'association « Aérospace Vallée » sera inscrite à l'article 6281, sous fonction 91 à l'occasion du vote du budget primitif 2006.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,